

LE DISPOSITIF EFFACÉ

Par Renaud Pleitinx

RÉSUMÉ

Cette conférence, prononcée le 30 octobre 2012, à la PUCP de LIMA (Pérou) dans le cadre du séminaire conjoint UCL/PUCP intitulé « Structures architectoniques/structures anthropiques, démontre l'existence de « dispositifs effacés », analogues architecturaux des « marques zéro » observées en linguistique.

MOTS-CLÉS

Théorie de l'architecture, Théorie de la Médiation, marque zéro, dispositif effacé.



À la mémoire de René Jongen.

INTRODUCTION

Durant la séance précédente de ce séminaire, j'ai voulu proposer une définition et une compréhension du mot « structure ». Celles-ci devaient me permettre de répondre à la question sous-entendue par l'intitulé du séminaire : quels sont les rapports entre les structures anthropologiques et les structures architecturales ? Inscrivant mon propos dans la cadre d'une anthropologie clinique nommée Théorie de la médiation (TdM), j'ai désigné, par le vocable « structure » : une faculté d'analyse, caractéristique de la rationalité à laquelle l'espèce humaine a émergé, en exception sur le règne animal.

La TdM propose un modèle explicatif des comportements humains, ses fondateurs sont Jean Gagnepain et Olivier Sabouraud. Le premier était linguiste, le second neurologue. Le modèle médiationniste, hypothétiquement fondé et par ailleurs vérifié cliniquement, établit les principes de fonctionnement de la rationalité humaine.

La TdM prend acte que l'homme est un animal rationnel. Déjà, les animaux présentent à n'en pas douter des capacités cérébrales qui leur permettent de focaliser le flux des données sensori-motrices et d'ainsi organiser le réseau des choses qui constitue le monde naturel. Mais l'émergence à la rationalité, conditionnée par le développement du cortex humain, réforme le rapport que l'homme entretient avec les choses du monde. Elle inaugure un ordre proprement culturel distinct du monde naturel.

Selon le modèle médiationniste, la rationalité est un processus dialectique faisant intervenir deux facultés contradictoires (**Schéma 1**). La première, nommée l'instance, est une faculté de structuration abstraite. Elle est une aptitude à constituer des structures, c'est-à-dire des ensembles de valeurs définies de manière immanente les unes par rapport aux autres. Ces valeurs vides de tout contenu, pures formes, sont par définition indifférentes aux choses du monde. La seconde faculté rationnelle, nommée performance, s'oppose au mouvement d'abstraction de l'instance. Ces opérations, référant à une situation concrète, redistribuent les rapports entre les valeurs formelles et les réinvestissent d'un contenu concret. Ainsi selon le modèle médiationniste, les comportements humains passent-ils nécessairement par des structures. Tapis dans les circonvolutions de nos cerveaux, ces ensembles de valeurs formelles constituent autant de grilles d'analyse au travers desquelles nous

entretenons un rapport aux choses du monde naturel, et par lesquelles nous déployons le domaine culturel.

Cependant, la rationalité humaine n'a pas l'unité que peut-être j'ai laissée supposer. Selon le modèle médiationniste, elle est en effet divisée en quatre raisons autonomes, mais analogues (**Schéma 2 et Schéma 3**). La rationalité à laquelle l'homme a émergé, n'a pas aboli les capacités cérébrales de l'animal. Celles-ci restent définitivement acquises et déterminent la subdivision de la rationalité humaine en quatre raisons autonomes. Si les animaux disposent d'aptitudes cognitives, de capacités d'action ainsi que des prédispositions subjectives et volitives, si autrement dit les animaux, à leur manière, savent, font, sont, et veulent, la faculté de structuration particulière de la rationalité humaine réforme ces capacités et de ce fait inaugure les quatre raisons culturelles que sont le langage, l'art, la société, et le droit. Ces quatre raisons sont distinctes et autonomes. En principe, aucune ne prévaut sur les autres ; aucune n'est la cause d'une autre, aucune ne détermine les autres. Dans une perspective médiationniste, l'homme est à égalité de parts : un être parlant, un être artisan, un être socialisant, et un être légitimant. Si l'on peut attester cliniquement l'indépendance de ces quatre raisons, il faut admettre cependant que dans un fonctionnement courant, elles ne cessent jamais d'interférer. Les raisons entremêlent leurs effets si bien que tous les faits de culture apparaissent, à qui veut les étudier, comme des mixtes de déterminations multiples et imposent un effort de déconstruction pour démêler les raisons dont ils résultent.

Il importe de noter que la diffraction de la rationalité humaine ne met pas en cause ses principes de fonctionnement. Pour distincte, chacune des raisons présente un processus dialectique analogue à celui des autres raisons. On est dès lors fondé à compter quatre « structures anthropologiques » : grammaticale, technique, ethnique, et éthique.

Dans ce cadre conceptuel ici à peine esquissé, j'ai soutenu précédemment que l'architecture en tant que production de l'habitat relève en première instance de notre aptitude à fabriquer et à produire des artefacts. Plus précisément que l'architecture est une spécialisation de la performance artistique. L'architecture ainsi comprise suppose l'existence de formes incluses dans des structures, que j'ai nommées pour l'occasion : les formes de l'habitat. Nécessairement, la production de l'habitat réaménage des valeurs techniques pour formuler, pour mettre au point un habitat.

Ayant ainsi précisé le sens que j'accorde au mot « structure », j'ai pu répondre à la question posée par le titre énigmatique du séminaire : « structure architectoniques/Structures anthropiques ». J'ai noté d'abord

que la formule « structures anthropologiques » est à mon sens un pléonasme. Et j'ai affirmé que les structures architecturales sont des « structures anthropologiques » particulières. Mais au-delà de cette réponse lapidaire, je me suis efforcé dans la suite de mon propos d'indiquer la conséquence capitale, à mes yeux, de l'émergence de l'humain à une rationalité incluant une faculté de structuration. Explicitant les opérations performantielles nécessaires pour lever l'indétermination structurale, c'est-à-dire pour lever l'inadéquation foncière entre les formes et les choses de l'habitat, j'ai montré que la définition d'un habitat, sur un plan strictement artistique, suppose un ensemble non vide de formules alternatives. L'identité et l'unité conjoncturelles d'un habitat ne sont jamais, en effet, figées dans une forme particulière (qui par définition est toujours indifférente à toute mise en œuvre ou exploitation). L'identité et l'unité d'un habitat sont au contraire fixées, par l'équivalence contingente et transitoire de toutes les formes qu'il pourrait prendre aussi bien. C'est pourquoi, pour définir architecturalement un habitat quelconque : une ville, une maison, un théâtre, convoquer une forme particulière ne suffit pas. Pour définir un habitat, on est contraint de faire comparaître un ensemble de formes structurellement différentes, mais rendues conjoncturellement équivalentes. Toute formulation d'habitat est ainsi hantée par l'existence d'une autre formule.

Fort de ces développements, j'ai pu conclure mon intervention passée sur ce point : l'émergence à la rationalité, et en particulier l'accès à une faculté de structuration, prive l'homme de la formule unique et définitive de son habitat. Du fait qu'il y a toujours une autre formule, nous n'avons plus *la* formule. C'est pourquoi l'habitat est pour l'homme une question à jamais posée.

Ayant précédemment insisté sur les conséquences de notre émergence à la structure, je voudrais aujourd'hui revenir sur un point de structure que j'ai nommé : le dispositif effacé. Ultimement, ce thème devrait me permettre de rendre manifeste la préséance implicite des structures de l'habitat sur la production architecturale.

Je dois cependant vous prévenir : ce thème est neuf pour moi ; je ne l'ai pas abordé dans ma thèse achevée il y a quelques mois. Il s'agit donc ici d'un prolongement ou plutôt d'un rameau naissant à l'un de ses embranchements. Aussi avancerai-je prudemment ; pas à pas. Je poserai d'abord le problème du dispositif effacé. Problème un peu étrange puisqu'il se pose au départ d'une autre discipline. C'est en l'occurrence la linguistique médiationniste, la glossologie, qui interpelle la théorie architecturale sur un fait de structure. Je tâcherai ensuite de préciser ce

qu'est un dispositif effacé, et ceci de manière purement analogique. Enfin, je vous montrerai un dispositif effacé, du moins je tâcherai de vous faire entrevoir son absence. Je crois, en effet avoir trouvé un bel exemple de dispositif effacé dans l'antique mosquée de Mandu en Inde.

LA MARQUE ZÉRO

Il y a quelques années, lors d'une brève entrevue, Jean Giot, Professeur de philologie romane aux facultés Notre-Dame-de-la-Paix de Namur en Belgique et aussi impliqué dans les développements linguistiques de la TdM, m'a dit que je devrais pouvoir rendre compte en architecture de quelque chose comme une « marque zéro ». J'ai alors perçu dans les inflexions de sa voix qu'il s'agissait à ses yeux d'une question importante. J'ai compris, à tort ou à raison, que trouver en architecture, ce qu'il appelait en linguiste « une marque zéro » serait l'indice que la théorie médiationniste de l'architecture à laquelle je travaillais avait atteint son plein épanouissement. Résoudre ce problème qui m'a été posé incidemment par Jean Giot est la tâche à laquelle je vais m'atteler aujourd'hui.

Supposer l'existence en architecture de quelque chose comme une marque zéro ne va pas de soi. Cela présuppose en effet la possibilité de transposer en architecture un fait purement langagier. Il importe de vous dire que dans la perspective médiationniste où Jean Giot et moi-même nous situons, une telle transposition analogique est légitime. Comme je vous l'ai dit précédemment, le modèle médiationniste établit la parfaite analogie des quatre raisons culturelles. Leurs fonctionnements analogues rendent licites les collaborations transdisciplinaires ; la découverte d'un fait linguistique peut *mutatis mutandis* susciter l'observation de faits artistiques, juridiques ou sociaux, *et vice et versa*. Mon entreprise d'aujourd'hui consiste donc à prendre au sérieux l'analogie établie par le modèle médiationniste entre le langage et l'art, pour sonder à des fins heuristiques les profondeurs structurales des formes de l'habitat et y rencontrer l'analogie de la marque zéro que j'ai nommé le dispositif effacé.

Mais qu'est-ce qu'une « marque zéro » selon la glossologie ? Et d'abord qu'est-ce qu'une marque seulement ? Abruptement, dans le vocabulaire glossologique la marque est : la justification, l'attestation de l'analyse sémiologique fournie par l'analyse phonologique. Je vais mieux vous préparer à entendre cette définition.

Il faut dire d'abord que la glossologie a pour objet le langage, ou la raison du signe, seulement (**Schéma 4**). Cet objet est le fruit d'une déconstruction

justifiée par le modèle médiationniste. Le langage étudié par la glossologie est en effet apuré, dégagé de toutes incidences d'autres raisons sur l'exercice du langage. Pour atteindre leur objet propre, les glossologues font rigoureusement abstraction de toute « incidence artistique sur le langage » comme l'écriture, de toute « influence sociale sur le langage » comme les langues, et enfin de toute « interférence velléitaire » sur le langage constituant le discours. Le langage exclusivement donc, en deçà de l'écriture, en deçà des langues, en deçà des discours.

Se fondant sur le modèle médiationniste, la glossologie conçoit le langage comme un processus culturel distinct des capacités cognitives animales, à savoir la perception qui permet constituer des objets et la symbolisation qui permet d'établir entre eux des relations univoques où une première perception est l'indice d'une seconde. Perception et symbolisation sont sur un plan cognitif, des capacités dont les animaux disposent déjà : l'antilope est un bel exemple, qui voit la fumée et de surcroît établit le lien entre celle-ci et un feu de brousse. Le langage en revanche est une exclusivité humaine, une raison qui s'ajoute sans les abolir aux capacités de perception et de symbolisation.

La glossologie affirme en outre, toujours à l'appui du modèle médiationniste, que le langage est un processus dialectique, articulant deux phases, l'une analytique nommée « grammaire », l'autre synthétique nommée « rhétorique ». La première est cette faculté de structuration dont je vous parlais tout à l'heure, mais ici appliquée au plan cognitif. La seconde est sa contrepartie performantielle rendue nécessaire par l'abstraction grammaticale.

L'instance grammaticale constitue des ensembles de valeurs définies les unes par rapport aux autres et par définition indifférentes à toute prononciation (phonétique) et à toute conceptualisation (sémantique). La performance rhétorique, s'opposant dialectiquement à l'instance grammaticale, s'applique à lever l'ambiguïté des valeurs grammaticales pour formuler les concepts et dire « quelque chose ».

Je ne m'étendrai pas plus aujourd'hui sur le pôle rhétorique de la rationalité, car la « marque » qui nous occupe est une entité grammaticale. Nous laisserons donc de côté les opérations rhétoriques pour nous tourner vers l'abstraction des formes langagières.

Pour préciser ce qu'il faut entendre par structure grammaticale, la glossologie s'appuie sur deux hypothèses médiationnistes qui expliquent le fonctionnement de la rationalité. Pour ne pas alourdir mon propos, je vais sans détour vous présenter leur application glossologique.

Première hypothèse supplémentaire : la raison langagière, outre son fonctionnement dialectique, est aussi bifaciale. Sur le pôle grammatical

qui nous occupe, cela veut dire que la structure grammaticale est divisée en deux faces ; une structuration du son, le signifiant et une structuration du sens, le signifié. Nous retrouvons ici l'invention de Ferdinand de Saussure.

Toutefois, les glossologues insistent sur le fait que le signifiant n'est pas du son, mais pure forme sonore réalisable de diverses manières. Mais surtout, car on s'y trompe souvent, ils insistent sur le fait que le signifié est une pure forme du sens, indifférente aux contenus sémantiques que peuvent lui accorder les opérations rhétoriques. En grammaire en somme, il n'y a ni son, ni sens, mais bien structuration formalisatrice du son d'une part, et structuration formalisatrice du sens d'autre part. Les valeurs grammaticales, formes du son et formes du sens, sont rigoureusement vides de tout contenu phonétique ou sémantique. En outre, les glossologues insistent sur le fait que signifiant et signifié constituent des structures distinctes. Les entités phonologiques ne se définissent que par rapport aux seules entités phonologiques, tandis que les entités sémiologiques ne se définissent que par rapport aux seules entités sémiologiques.

Deuxième hypothèse supplémentaire : la structuration grammaticale discrimine des valeurs qui se définissent les unes par rapport aux autres, mais cette discrimination s'effectue de deux manières différentes, qualitatives et quantitatives. D'une part, la structuration grammaticale différencie des identités qui s'opposent les unes aux autres, d'autre part, la structuration grammaticale délimite des unités qui contrastent les unes sur les autres. Il faut donc distinguer, sur chacune des faces de la grammaire, deux types de structures : une structure différentielle contenant des identités opposables et une structure segmentale contenant des unités séparables.

Du côté du signifiant, un exemple d'identité phonologique est le trait pertinent « voisée » qui s'oppose aux traits « arrondi », « dental », « vélaire », etc. Une unité phonologique en revanche est, en français du moins, le phonème « a » séparable de « i ». Remarquez que l'unité « a » comporte une charge identitaire, un faisceau de traits pertinents différents de la charge identitaire de « i », mais ce n'est pas cela qui compte en l'occurrence, ce qui compte c'est que je puisse séparer « a » de « i » et même un « i » d'autres « i ».

Du côté du signifié, un exemple d'identité sémiologique qui existe dans nos langues latines est le sème « singulier » opposé au sème « pluriel ». Une unité sémiologique en revanche est le mot « je mange » séparable grammaticalement du mot « la pomme ».

Ayant explicité ces deux hypothèses supplémentaires, j'en viens enfin à la marque qui nous occupe.

Pour cela, je dois préciser le rapport qu'entretiennent le signifiant et le signifié, c'est-à-dire les valeurs phonologiques : trait et phonème et les valeurs sémiologiques : sème et mot. Comme vous le savez, Ferdinand de Saussure qualifiait ce rapport d'arbitraire. C'est un point que la glossologie conteste. À l'appui du modèle médiationniste, la glossologie considère que l'arbitraire du rapport entre signifiant et signifié n'est pas en propre un fait de langage, mais tient à l'incidence de la raison sociale sur le langage. En bref, l'arbitraire du rapport entre le son et le sens est le fait d'une socialisation du langage (l'arbitraire concerne les langues). Selon la glossologie, le rapport qu'entretiennent le signifiant et le signifié est un rapport de justification réciproque. Les structures phonologique et sémiologique en effet se justifient mutuellement.

Cela veut dire intuitivement que les formes du son n'ont de valeur grammaticale qu'au regard des formes du sens, et réciproquement que les formes du sens n'ont de valeur qu'au regard des formes du son. Une valeur phonologique n'est réputée *pertinente* que si l'opposition ou le contraste qui la définit trouve un « écho » parmi les valeurs sémiologiques, et réciproquement une valeur sémiologique n'est dénotée qu'à l'appui de valeurs phonologiques. Le signifiant et le signifié sont ainsi intimement liés. Pas de signifiant sans signifié, pas de signifié sans signifiant. C'est un point sur lequel Roman Jakobson avait déjà insisté dans ses *Six leçons sur le son et le sens*, lorsqu'il expliquait que la science phonologique n'a pu s'affranchir de la phonétique que le jour où les sons ont été étudiés non pas de manière positive et mécanique, mais dans leurs rapports formels rapportés au sens. Il faudrait ajouter que la sémiologie ne peut s'affranchir de la sémantique que si elle considère exclusivement les formes du sens dans leur rapport au son, sans plus y faire intervenir les concepts ou les idées.

Ce rapport de réciprocité qu'entretiennent le signifiant et le signifié est décisif dans la mesure où il détient le critère d'existence des valeurs grammaticales. Une valeur phonologique n'existe en définitive que si la structure sémiologique fournit une *fonction* qui atteste sa *pertinence* et réciproquement une valeur sémiologique n'existe que si la structure phonologique fournit une *marque* qui la *dénote*.

La marque intervient ainsi dans le rapport qu'entretiennent les structures du son et du sens. Elle n'est finalement rien d'autre qu'un échantillon quelconque de valeurs phonologiques justifiant la discrimination formelle de valeurs sémiologiques. Elle est en bref la contrepartie phonique nécessaire à toute analyse du sens.

Un exemple : en français, l'opposition sémiologique singulier/pluriel n'existe que parce qu'une marque permet de l'attester : par exemple cheval vs chevaux. Les suffixes « — al » et « — aux » sont respectivement des marques du singulier et du pluriel.

Sachant mieux ce qu'est une marque, qu'est-ce à présent qu'une marque zéro ? Par marque zéro, les glossologues désignent la justification phonologique de valeurs sémiologiques, par le vide. Il se trouve en effet que l'absence de matériau sonore peut aussi bien attester une opposition sémiologique.

Un exemple frappant est le marquage de l'impératif en français qui nécessite l'absence de la particule du sujet pourtant prévue dans le schème du mot verbal.

Si « tu réfléchis » est *un cas du mot verbal : RÉFLÉCHIR, à la deuxième personne du singulier de l'indicatif présent*, « réfléchis », est un cas du même verbe *à la deuxième personne du singulier de l'impératif présent*.

C'est un point de grammaire remarquable, car il manifeste finalement le caractère préétabli des structures grammaticales. L'absence de la particule « tu » dans l'exemple que je vous ai donné, dénote l'impératif parce que nous maîtrisons l'unité du mot verbal malgré la diversité de ses cas, et que nous savons implicitement que la place du « tu » est prévue, mais qu'elle est en ce cas laissée vide. Telle est finalement la marque zéro : une absence « signifiante ».

LE DISPOSITIF EFFACÉ

Alors, existe-t-il quelque chose comme une marque zéro en architecture ou plus exactement dans les structures de l'habitat ? Pour être en mesure de répondre positivement à une telle question, il faut remplir deux exigences. D'abord, il faut définir et comprendre ce que pourrait être le correspondant analogique de la marque zéro. Ensuite, il faut pouvoir constater, dans un corpus d'ouvrages, l'existence d'un dispositif effacé.

Pour, dans un premier temps, définir le dispositif effacé dont par la suite nous aurons à observer la présence absente, je vais esquisser une compréhension médiationniste de l'architecture qui prend acte de l'analogie qui existe entre le langage et l'art. Ce faisant, je vous présenterai une partie des résultats de la thèse de doctorat que j'ai achevée en avril dernier.

Il faut remarquer qu'une condition pour établir une analogie est que les termes comparés soient distingués. Pour qu'ils puissent être tenus pour semblables en effet, il faut d'abord qu'ils soient disjoints, séparés, qu'ils

soient foncièrement hétérogènes. Si l'on veut établir l'existence d'une analogie entre le langage et l'architecture, il faut donc d'abord entériner le fait que l'architecture n'est pas un langage, n'est pas une conséquence du langage, est en bref indépendante du langage.

Par architecture, nous conviendrons ici de désigner, non pas la discipline historiquement instituée de l'architecte, mais plus fondamentalement *la production de l'habitat*. Ainsi, nous nommerons « architecture » la faculté de mettre au point, de formuler un habitat. Les architectes, sans nul doute, exercent cette faculté de manière intensive, mais tout un chacun l'exploite aussi lorsqu'il occupe un habitat, s'y implante et l'affecte à une activité particulière.

Si l'on se réfère au modèle médiationniste, l'architecture en tant que production de l'habitat relève en première instance de notre faculté artistique. Plus exactement, l'architecture est une spécialisation de notre faculté à produire des ouvrages. On comprend alors, que l'architecture ainsi définie ne relève pas du langage et par conséquent qu'aucune linguistique n'est à même d'en comprendre les mécanismes. Pour cela, il faut une « artistique » ou une « ergologie » que le modèle de la raison de l'outil permet de fonder.

Langage et art, en ce compris l'architecture, sont radicalement distincts. Cependant, suivant le modèle médiationniste tous deux sont mus par une même rationalité. Un même processus dialectique les traverse passant par une structuration formalisatrice (instance) à laquelle s'oppose une formulation réalisatrice (performance). Langage et art sont distincts, mais présentent néanmoins un fonctionnement analogue. Si la raison langagière est constituée d'un moment grammatical et d'un moment rhétorique, la raison artistique est constituée d'un moment technique et d'un moment industriel.

Considérant que l'architecture est une spécialité artistique, il est prévisible qu'il existe des analogies entre l'architecture et le langage. Il faut cependant insister sur le fait que l'architecture n'est qu'une spécialisation de la performance artistique, une industrie parmi d'autres telle que le dessin, l'écriture, le vêtement, la cuisine, la cybernétique, etc. S'il est exact de dire que les fonctionnements du langage et de l'art sont analogues, il n'est pas exact de dire que l'architecture est analogue au langage. En toute rigueur analogue, l'architecture tient lieu, sur le plan de l'art, de rhétorique spécialisée (**Schéma 5**).

En tant que performance, l'architecture est un moment particulier de la dialectique artistique, le moment productif où se formule l'habitat, c'est-à-dire le moment où des formes de l'habitat sont sélectionnées et collectées parmi l'ensemble des formes que renferme la structure technique pour être mises en œuvre et exploitées au regard des

paramètres d'une situation donnée. À l'instar de la rhétorique qui suppose des formes grammaticales et des choses à dire, l'architecture est essentiellement une opération rationnelle de synthèse entre des formes et des choses. Autrement dit, les opérations architecturales supposent un ensemble de formes où elles puisent pour produire l'habitat et supposent en même temps un ensemble de choses (matériaux, fonction, habitants, constructeurs) auxquelles elles se réfèrent. Voulant ici parler des structures de l'habitat et en particulier d'un analogue artistique de la marque zéro, je ne parlerai pas des opérations architecturales dont j'ai traité principalement lors de la précédente séance de ce séminaire. Voulant ici, rendre explicite une caractéristique des structures architecturales, je me limiterai à une présentation des formes de l'habitat. Tout comme sur le plan du savoir, il y a des formes grammaticales, sur le plan du faire, il y a des formes techniques, parmi lesquelles on peut repérer – empire dans l'empire — les formes de l'habitat. Pour rappel, au sens où j'entends le mot, les formes sont des valeurs définies les unes par rapports autres, vides de tout contenu, foncièrement indifférentes à toute réalisation, mise en œuvre ou exploitation.

Comme je l'ai fait pour la grammaire, je dois aussi préciser deux choses pour mieux décrire ce que sont les formes de l'habitat ou encore les structures de l'architecture.

La première est que l'ensemble des valeurs techniques, c'est-à-dire des formes artistiques, est dédoublé. Les structures techniques comprennent deux ensembles disjoints de valeurs formelles. Le premier consiste en une structuration des moyens de notre activité tandis que le second consiste en une structuration de ses fins. L'analogie est parfaite entre le langage et l'art, s'il y a le signifiant et le signifié dans le langage, il y a le fabriquant et le fabriqué en art. Aux structures phonologiques et sémiologiques correspondent des structures mécanologiques et téléologiques.

Participant des formes techniques, les formes de l'habitat sont elles-mêmes dédoublées entre une structuration des moyens de l'habitat et une structuration des fins de l'habitat. Or un postulat décisif de ma thèse est d'indiquer que les moyens et les fins de l'habitat sont la construction et l'habitation. Si bien que les formes de l'habitat ne sont rien d'autre que les formes de la construction d'un côté et les formes de l'habitation de l'autre. Ainsi, la construction et l'habitation constituent les deux faces de l'habitat, comme le son et le sens déterminent les deux faces d'un message. À l'instar du signifiant et du signifié, les formes de la construction et les formes de l'habitation sont autonomes. Cela veut dire que les formes de la construction se définissent par rapport aux seules

formes de la construction et que les formes de l'habitation se définissent par rapport aux seules formes de l'habitation.

La seconde précision à apporter est que la discrimination des valeurs techniques s'effectue de deux manières différentes, qualitative et quantitative. D'une part la structuration différencie des identités qui s'opposent les unes aux autres, d'autre part la structuration délimite des unités qui contrastent les unes sur les autres. Il faut donc distinguer sur chacune des faces de l'outil deux types de structures : une structure différentielle contenant des identités opposables et une structure segmentale contenant des unités séparables.

Parmi les formes de la construction en particulier, on peut ainsi déceler des identités opposables, que nous nommerons selon un usage courant : les *types* de construction, mais aussi des unités séparables que nous nommerons les *éléments* de construction.

À revers, parmi les formes de l'habitation, on peut déceler des identités opposables que nous nommerons des *postures*, qui ne sont rien d'autre que les « qualités spatiales » telles que : ouvert-fermé, dirigé-concentré, haut-bas, etc. Mais, on peut aussi déceler des unités séparables que nous nommerons des *positions*, d'aucuns diraient des « espaces ».

J'en viens au dispositif. Je l'ai dit il y a un instant, les structures de la construction et de l'habitation sont indépendantes. Cependant à l'instar du signifiant et du signifié, ces deux structures entretiennent néanmoins un rapport de justification mutuelle. En effet, une valeur structurale de construction, un type ou un élément, n'existe en tant que telle que si elle est justifiée par une spatialité fournie par la structuration de l'habitation. Et réciproquement, une posture ou une position n'ont de valeur parmi les formes de l'habitation que si elles sont attestées par ce que nous nommerons un dispositif.

On peut finalement définir le dispositif comme l'exact analogue de la marque. De même que la marque est un extrait de la structure phonologique justifiant une analyse sémiologique, un dispositif est un échantillon quelconque de la structure constructive qui justifie l'analyse de l'espace habité en attestant l'existence de postures ou de positions. Plus intuitivement, le dispositif est un paquet de types et d'éléments sur lequel s'appuie la discrimination de qualités et de quantités spatiales. Plus intuitivement encore, le dispositif c'est le « noir » de nos dessins d'architectes, le « poché », mais seulement lorsqu'il est le fond sur lequel se détachent le « blanc » des espaces auxquels nous prêtons notre attention.

Pour l'exemple, prenons une position très commune telle qu'une salle, j'entends bien l'espace unitaire d'une salle. L'unité de cette salle est

structuralement délimitée par rapport à d'autres salles. Par définition, cette salle est séparable d'autres salles. Mais cette délimitation de la salle, son analyse en tant qu'unité, s'appuie nécessairement sur un dispositif. Dans le cas d'une salle, le dispositif est constitué traditionnellement des colonnes, murs, sols et planchers qui la bordent, peu importe en l'occurrence leurs genres, peu importent leurs nombres.

D'autres exemples de dispositif pourraient être le socle et l'enceinte dont nous a parlé Cécile Chanvillard. Peu importe les types ou le nombre d'éléments agencés dans le socle et l'enceinte, l'important est qu'ils attestent l'analyse de positions séparables d'autres positions.

Ayant défini le dispositif, la question est à présent de savoir si un dispositif effacé existe en architecture, c'est-à-dire si l'absence de dispositif peut être opérante, c'est-à-dire spatialisante, comme une absence de marque peut être signifiante. Je crois, à vrai dire, que c'est un fait courant... aussi courant que ne l'est la marque zéro. Mais pour mieux l'apercevoir, il faut un exemple frappant.

LA MOSQUÉE DÉ-COUEVERTE

Je crois avoir trouvé un dispositif effacé exemplaire dans la mosquée de Mandu, ville fantôme du Madhya Pradesh en Inde. Mandu est établie sur un plateau fortifié (au 6^e siècle PCN) dont le bord sud domine la plaine de la rivière Narmada (**Figure 1**). Durant le règne de Hoshang Shah (1405-1432) qui en fit sa capitale, elle connut une période prospère jusqu'à l'établissement de l'Empire moghol en 1526. Les vestiges présents sur le site de Mandu datent de cette période faste. Ils se distribuent le long d'une voie reliant les extrémités nord et sud du plateau. Outre une porte d'accès à la forteresse et des réservoirs d'eau, on compte deux complexes palatiaux et une mosquée nommée : Jama-Masjid (**Figure 2 et Figure 3**).

Pour déceler le dispositif effacé, je vous propose d'analyser cette mosquée. Puisque tout ouvrage est le produit dérivé d'une analyse implicite, « analyser » revient en l'occurrence non pas à projeter sur l'ouvrage un découpage arbitraire, mais à exercer nos compétences d'*homo faber* pour retrouver la structure formelle qui préside à sa mise au point. C'est dire, par analogie, que nous avons à reconstituer les rudiments de sa « grammaire ». Mais, abordant ici un ouvrage inséré dans un contexte historique particulier, il s'agira d'être prudent. Aussi vrai qu'il n'y a pas de grammaire universelle, aussi vraie que la faculté langagière s'historicise en autant de langues, idiomes, patois, jargons, il n'y a pas de technique, et en particulier de structure architecturale, universelle, c'est-à-

dire partagée par tous. Si tout homme est doué d'une faculté artistique, chaque personne s'approprie et partage avec d'autres une manière particulière de l'exercer. L'art inséré dans l'Histoire prend toujours les aspects d'un style particulier. Le mot style, par ailleurs galvaudé, désigne ici l'exact analogue de la langue.

S'il s'agit de remonter aux structures sous-jacentes de la mosquée de Mandu, nous devons rendre compte des formes de l'habitat dont les personnes qui l'ont mise en forme disposaient rationnellement. C'est donc comme une langue étrangère qu'il nous faut apprendre. Et, nous devons à nouveau être prudents, car les divergences de styles sont si importantes quelques fois, qu'à l'instar d'un message prononcé dans une langue étrangère, les ouvrages d'architecture produits en d'autres civilisations nous restent impénétrables. Le risque est grand de projeter sur l'ouvrage nos attendus qui nous feraient manquer les subtilités du style moghol en l'occurrence.

Nous apprêtant à conduire une analyse structurale de la mosquée de Mandu, un rappel est encore nécessaire. Voulant remonter aux formes de l'habitat présidant à la réalisation de cette mosquée, il nous faut faire un effort conscient d'abstraction. Les entités auxquelles nous souhaitons avoir accès sont par définition indifférentes à toute réalisation. Les formes de la construction, les types et les éléments sont en effet indifférents à leur mise en œuvre, à la matière en laquelle elles s'incarnent, aux constructeurs qui les ont façonnées. Tout autant, les formes de l'habitation, les postures et les positions sont indifférentes à leurs éventuelles exploitations ; aux usages et aux personnes qu'elles sont susceptibles d'accueillir. Aussi, lorsque nous considérons cette mosquée, nous devons méthodiquement négliger le fait qu'il s'agit d'un ouvrage construit en grès, qui a servi à un usage religieux. Peu importe de connaître ses matériaux de construction, les modules employés. Peu importe aussi de savoir où se déroulaient les offices, à quelles parties les femmes pouvaient avoir accès, l'orientation des fidèles, etc. Seuls importent ici le réseau des oppositions et des contrastes qui respectivement définissent et délimitent les formes de la mosquée.

Dernière remarque nécessaire avant de procéder à l'analyse, il ne s'agit pas ici d'explicitier les structures de l'architecture moghole de manière exhaustive, mais seulement d'y faire valoir un dispositif effacé. Dans la mesure où les dispositifs sont la contrepartie constructive d'une analyse formelle de l'habitation, nous nous limiterons à une analyse de l'habitation.

La stratégie de l'analyse de l'habitation que je vous propose d'adopter est de décomposer progressivement l'ouvrage pour parvenir finalement à dégager, de son absence, le dispositif effacé. L'analyse de l'habitation sera

donc ici essentiellement générative. Elle consistera à distinguer des positions. Mais, par réciprocité de la construction et de l'habitation, en analysant l'habitation, nous serons amenés à détacher de l'ouvrage les dispositifs sur lesquels s'appuie l'analyse de l'espace.

Toute la difficulté de l'analyse à suivre réside dans le fait que la mosquée est une composition de positions. Qu'il y a un grand nombre de positions à compter et que ces positions sont intégrées. En effet, les unités formelles d'habitation sont ici, comme souvent, coordonnées les unes avec les autres ou subordonnées les unes aux autres, et leurs multiples compositions s'emboîtent et s'enchaînent, si bien qu'il n'est pas commode dans un premier temps de savoir où précisément couper.

Procédons enfin, et posons-nous la question : quelles sont les positions repérables dans la mosquée de Mandu (**Figure 4**) ?

Deux nous sautent aux yeux parce que nous en connaissons la pratique (on pourrait dire qu'elles font parties de notre héritage indo-européen) : il s'agit de l'estrade et l'enclos. L'estrade dont le dispositif est le socle et l'enclos dont le dispositif est l'enceinte. Ces deux positions sont ici intégrées. Elles sont rendues intimement complémentaires par ce simple fait qu'elles partagent une même identité spatiale, à savoir une même emprise. En l'occurrence, le socle est subordonné à l'enceinte qui en limite l'extension.

D'autres positions typiques de l'architecture moghole se laissent moins facilement distinguer. Il s'agit des *couverts* qui composent l'intérieur de la mosquée et dont le dispositif est le pavillon à baldaquin, nommé *chhatri* en Hindi.

La **Figure 5** représente un *chhatri* dans sa forme canonique, on pourrait dire métaphoriquement « infinitive ». Il faut noter que cette position est le support unitaire de qualités spatiales diverses ou de postures, la plus manifeste est la couverture. Pour le dire en bref ; le *chhatri* délivre un espace couvert. Il est aussi notable que *chhatris* veut dire parapluie en hindi.

Mais, ce couvert est aussi le principe unitaire de nombreuses variations ; comme le mot verbal, il peut se conjuguer, comme le mot nominal il peut se décliner. Plus exactement, le couvert est susceptible de flexions et de dérivations, on pourrait dire aussi de déformations et de transformations. Il peut en effet, se déformer : en grand en petit, et il peut se transformer, en se répliquant comme dans le cas des *chhatris* funéraires visibles sur la **Figure 6**.

La question se pose à présent : de combien de positions délimitées par des *chhatris* se compose la mosquée ? Pour mener à bien ce décompte, il faut examiner en détail les dispositions constructives de la mosquée.

On peut alors observer ce fait remarquable que les pilastres de la mosquée affectent un joint creux qui se prolonge dans les arcs (**Figure 7**). La présence de ce joint n'est justifiée par aucune modalité de mise en œuvre ; elle est exclusivement formelle. En l'occurrence, le joint marque (dispose) la limite formelle de *chhatris* distincts (disjoints).

Comme il suffit de tirer sur un fil pour décomposer les parties d'un vêtement, il suffit ici de suivre les joints pour décomposer l'ouvrage en autant de *chhatris* (**Figure 8**).

Et, on peut constater le nombre et la diversité de cas de *chhatri* que l'on obtient. Il y a le grand *chhatri* avec une coupole unique, et puis les multiples *chhatris* à plusieurs coupoles. Remarquez que malgré cette diversité, tous ces *chhatris* sont coordonnés entre eux. Ils sont accordés comme les mots d'un syntagme, sur une même hauteur de baies, sur un même écart des piliers, etc. Finalement, cette décomposition de la mosquée conduit à isoler un *chhatri* très particulier. En soustrayant de la composition, un *chhatri* après l'autre, on aboutit finalement à une position, qui n'est autre que celle de la cour de la mosquée. Or, cette position est délimitée par un dispositif qui lui est propre. Et, ce dispositif est celui d'un *chhatri*, mais un *chhatri* dont la coupole, qui « dispose », garantit le couvert, a disparu. Le voici finalement notre dispositif effacé (**Figure 9**).

Il faut remarquer que pour délimiter la cour de cette mosquée, il n'était nullement nécessaire d'en appeler à un dispositif aussi particulier. On aurait pu se contenter d'entourer la cour de *chhatris*, en s'abstenant de construire un *chhatri* propre à la cour. Pourtant, les auteurs de cette mosquée en ont décidé autrement. Ils ont proprement fabriqué la position de la cour et pour ce faire il leur a fallu produire une ultime variation du *chhatri* ; le *chhatri* sans couvert, dispositif technique aussi étonnant en définitive qu'un parapluie sans toile ni baleine.

Alors finalement, ce *chhatri sans dôme* permet-il d'attester une valeur spatiale particulière ? Il m'apparaît que oui. Pour appréhender de manière sensible l'effet du dôme effacé, il suffit de considérer le ciel. Le ciel sur la cour de la mosquée n'est en effet pas le même que celui qui domine l'enclos du Mausolée de Hoshang Shah. Le ciel de la cour est un ciel fabriqué : délimité et requalifié au titre de « ciel retrouvé ».

Plus formellement, en effaçant le dôme, la plateforme et les trompes du *chhatri*, les auteurs ont fait valoir l'existence d'une posture, une qualité spatiale, remarquable. Il apparaît en effet que les structures de l'architecture moghole admettent une valeur spatiale, une *posture* en particulier, qui n'est ni la *couverture* d'un *chhatri*, ni l'*ouverture* sur le ciel d'une enceinte, mais une *dé-couverture*. On pourrait y voir, par analogie,

l'existence d'un troisième genre grammatical, comme le genre *neutre* qui dans quelques langues s'oppose aux genres féminin et masculin. (En latin par exemple, vous avez : *bonus*, *bona*, et *bonum*). En style moghol manifestement, on peut opposer au *couvert* et à l'*ouvert* une troisième valeur spatiale qui serait le *dé-couvert*. Le *chhatri* sans dôme est un dispositif, parmi d'autres sans doute, de cette identité spatiale particulière.

CONCLUSION

Prenant la mosquée de Mandu à témoin, je puis finalement confirmer l'intuition de Jean Giot, et dire qu'il existe au moins un analogue de la « marque zéro » en architecture. À vrai dire, mais cela devrait faire l'objet d'une recherche plus approfondie, il m'apparaît que les dispositifs effacés sont courants, et cela dans de nombreux styles d'architecture. Chaque fois qu'une ouverture est pratiquée dans un dispositif quelconque en toiture, mais aussi dans un mur, il y a à mon sens effacement de dispositif. Cette proposition, que je vous sou mets, obligerait à reconsidérer le statut formel des portes, des fenêtres, des lucarnes, et de toutes les baies. Il est monnaie courante que, faute d'une modélisation adéquate, on les classe parmi les éléments d'architecture, c'est-à-dire du côté de la construction (quitte à négliger l'absence de matière qui les caractérise). Peut-être serait-il plus juste, à la lumière de ce qui vient d'être dit, de ne les considérer ni comme des éléments matériels ni comme des espaces habitables, mais comme des dispositifs effacés, garants de l'existence d'oppositions posturales particulières (la présence ou le comblement d'une baie modifiant les qualités spatiales d'un local) ? Pour conclure, je voudrais insister sur la préséance implicite des structures architecturales que le cas d'un dispositif effacé rend patente. Tapiées en nous, les formes de l'habitat sont des schèmes formels que nous empruntons pour produire notre habitat. Ces schèmes sont des principes d'analyse, de discrimination, qui nous permettent de différencier des identités et de distinguer des unités, mais aussi, plus loin, d'établir entre elles des rapports de similarité et de complémentarité. L'exemple du dispositif effacé est remarquable, car il montre que les formes de l'habitat préexistent à nos productions. Leur préexistence implicite, leur prédéfini tion abstraite est en effet ce qui permet de déceler l'effacement du dispositif et, dans le vide où se définissent les formes de l'habitation, de le rendre opérant.

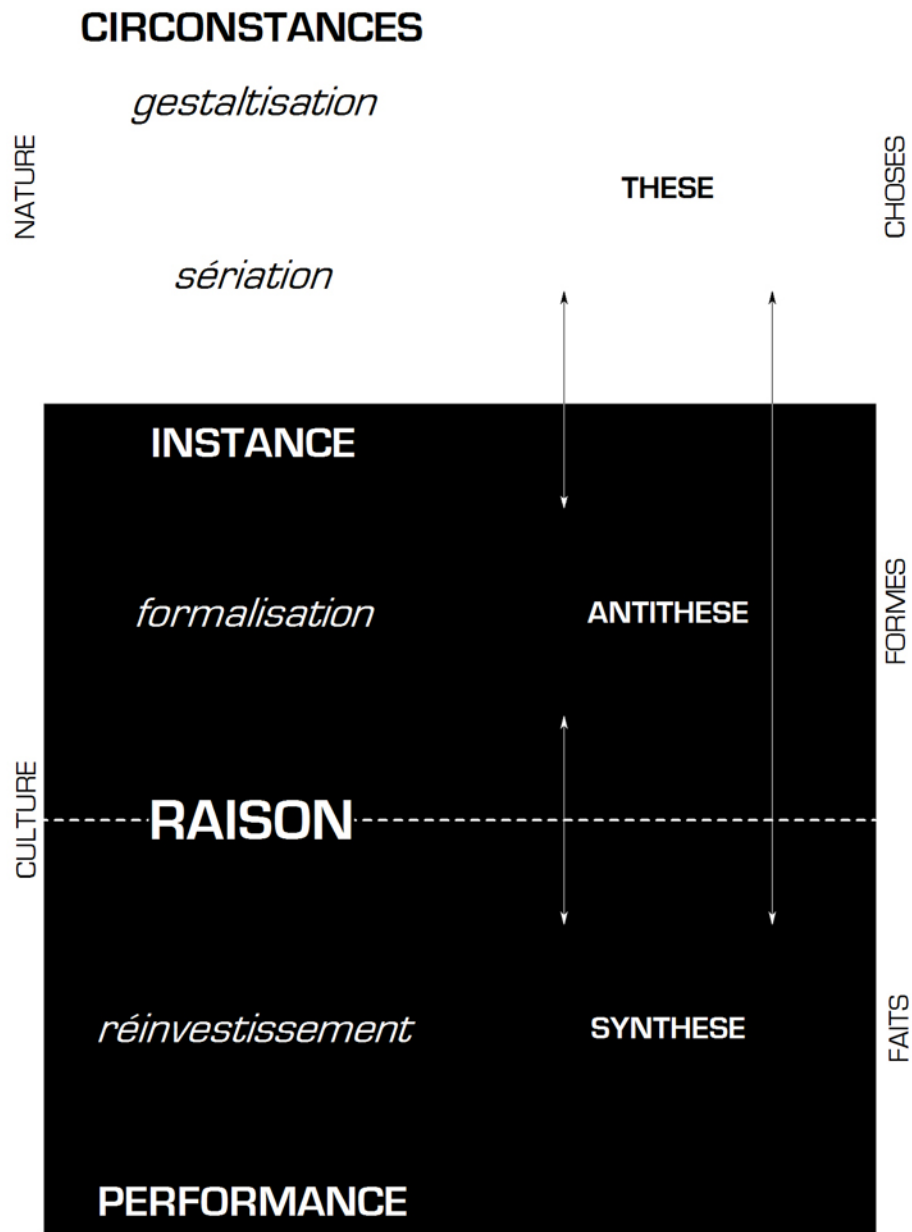


Schéma 1. La dialectique rationnelle.

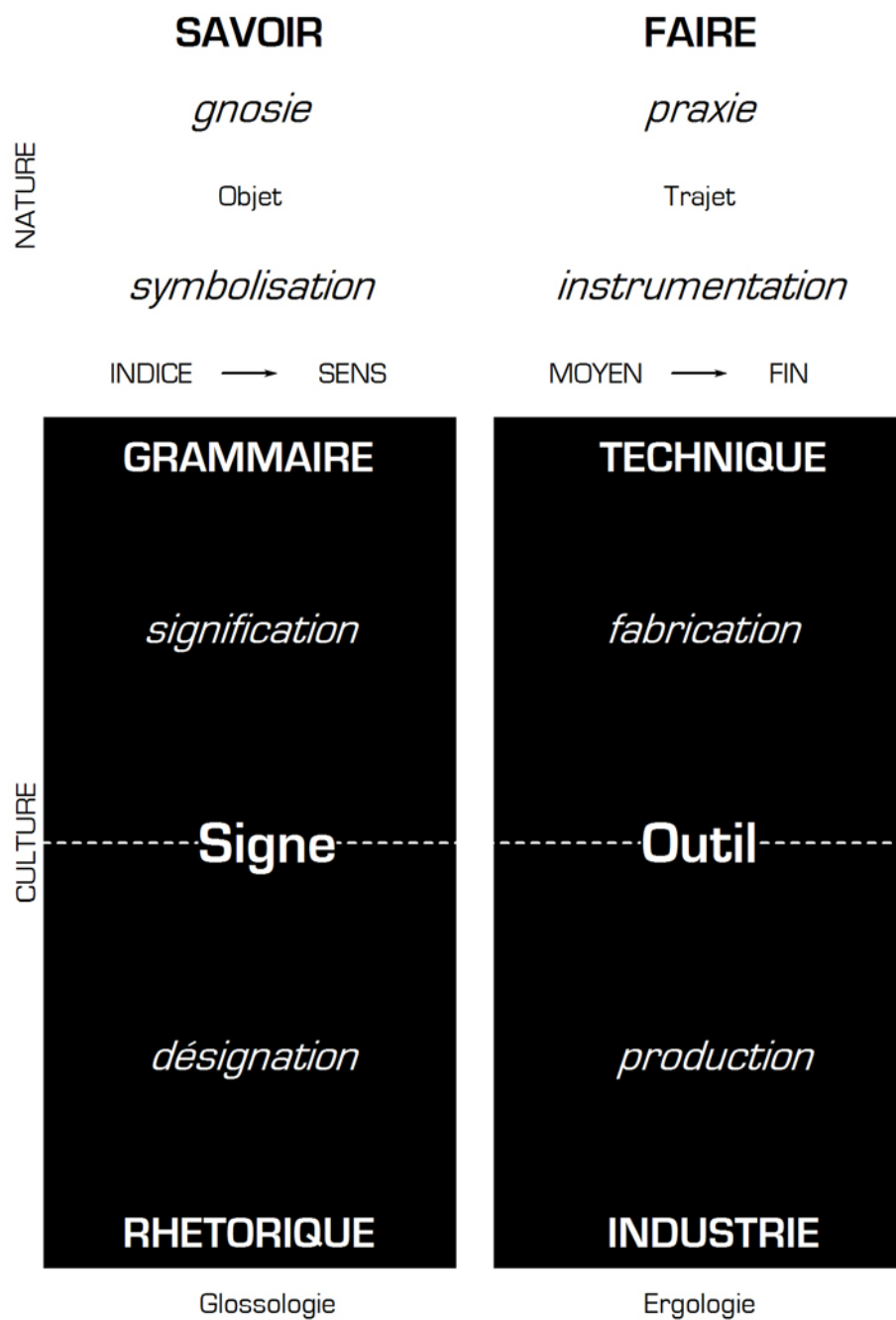


Schéma 2. Les dialectiques du signe et de l'outil

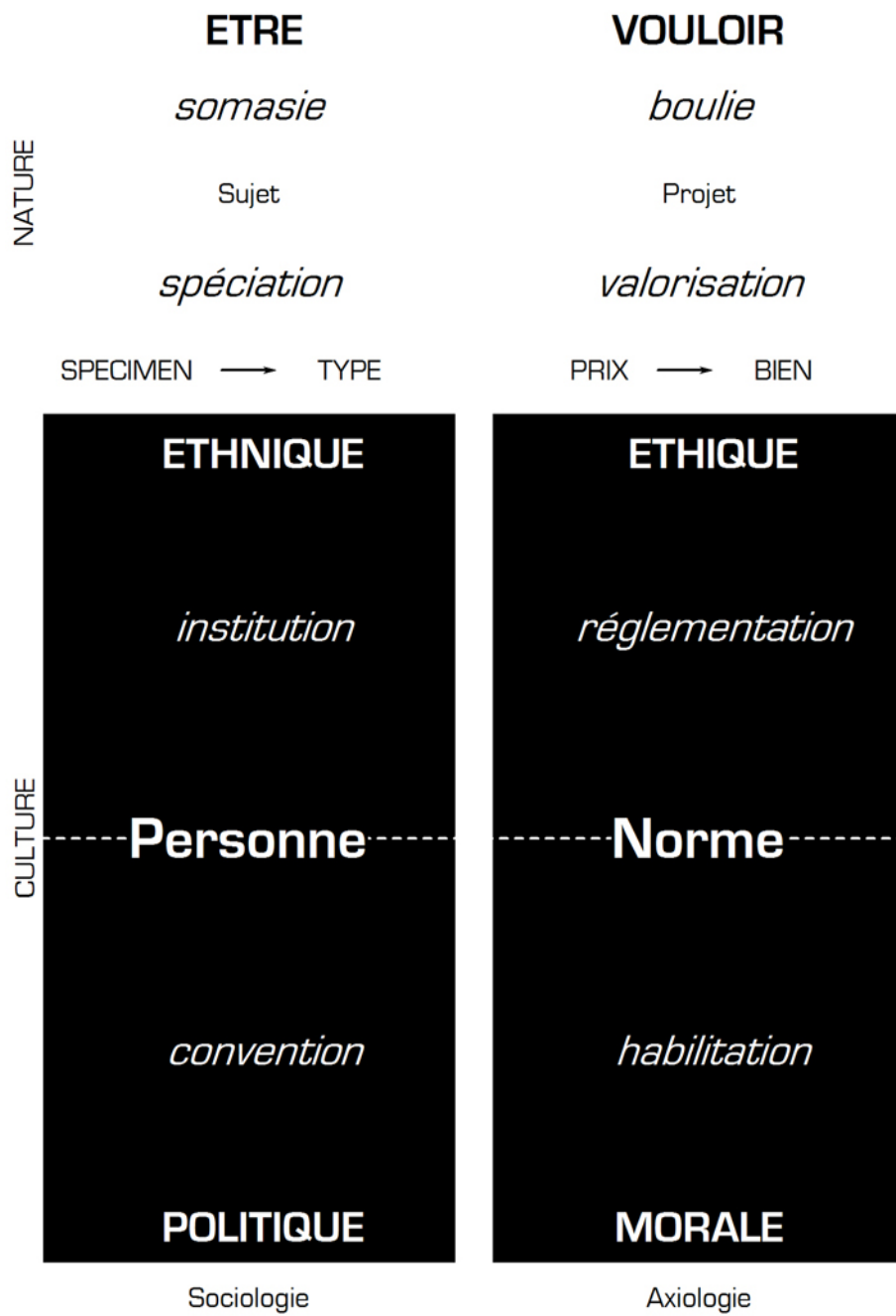
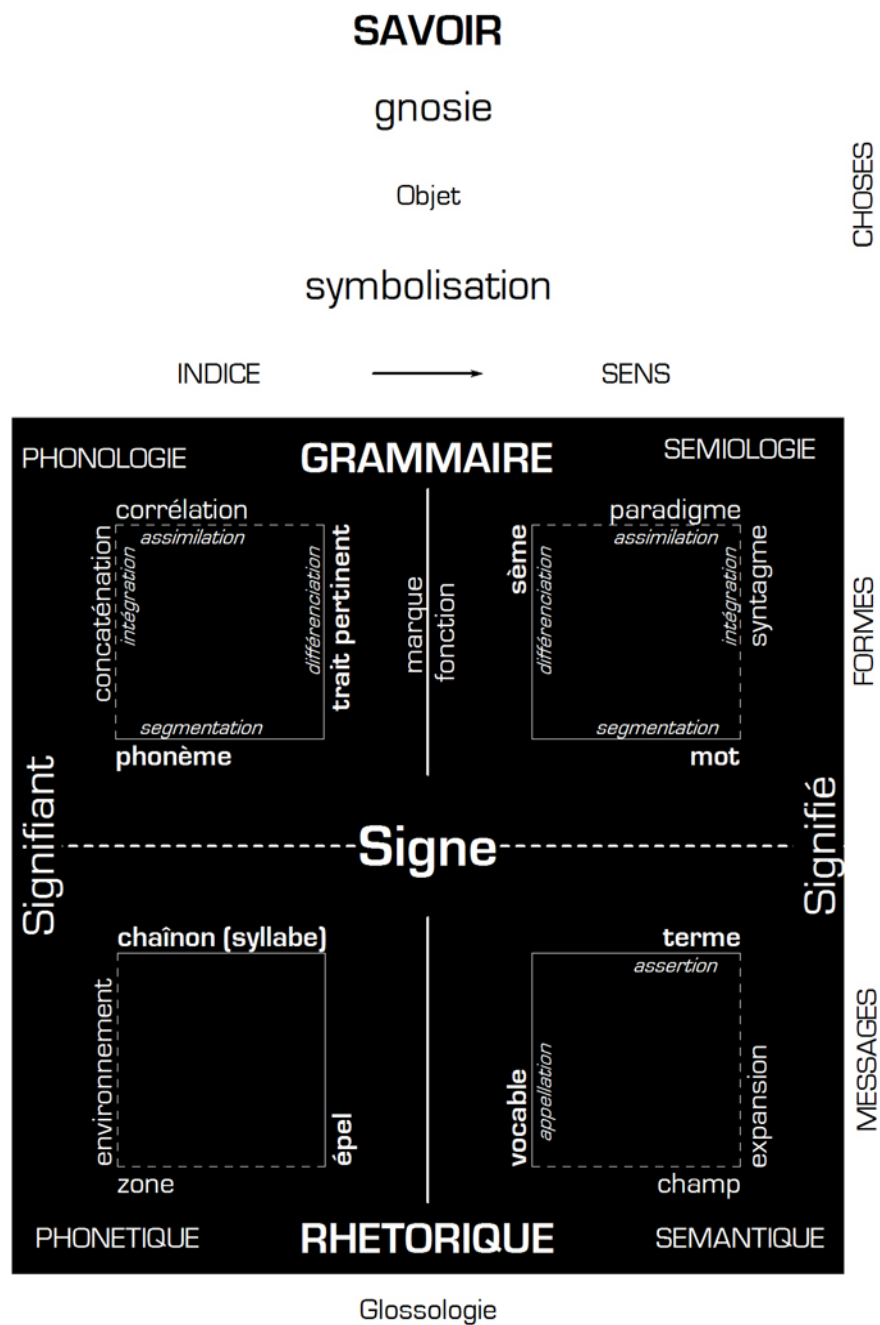


Schéma 3. Les dialectiques de la personne et de la norme.



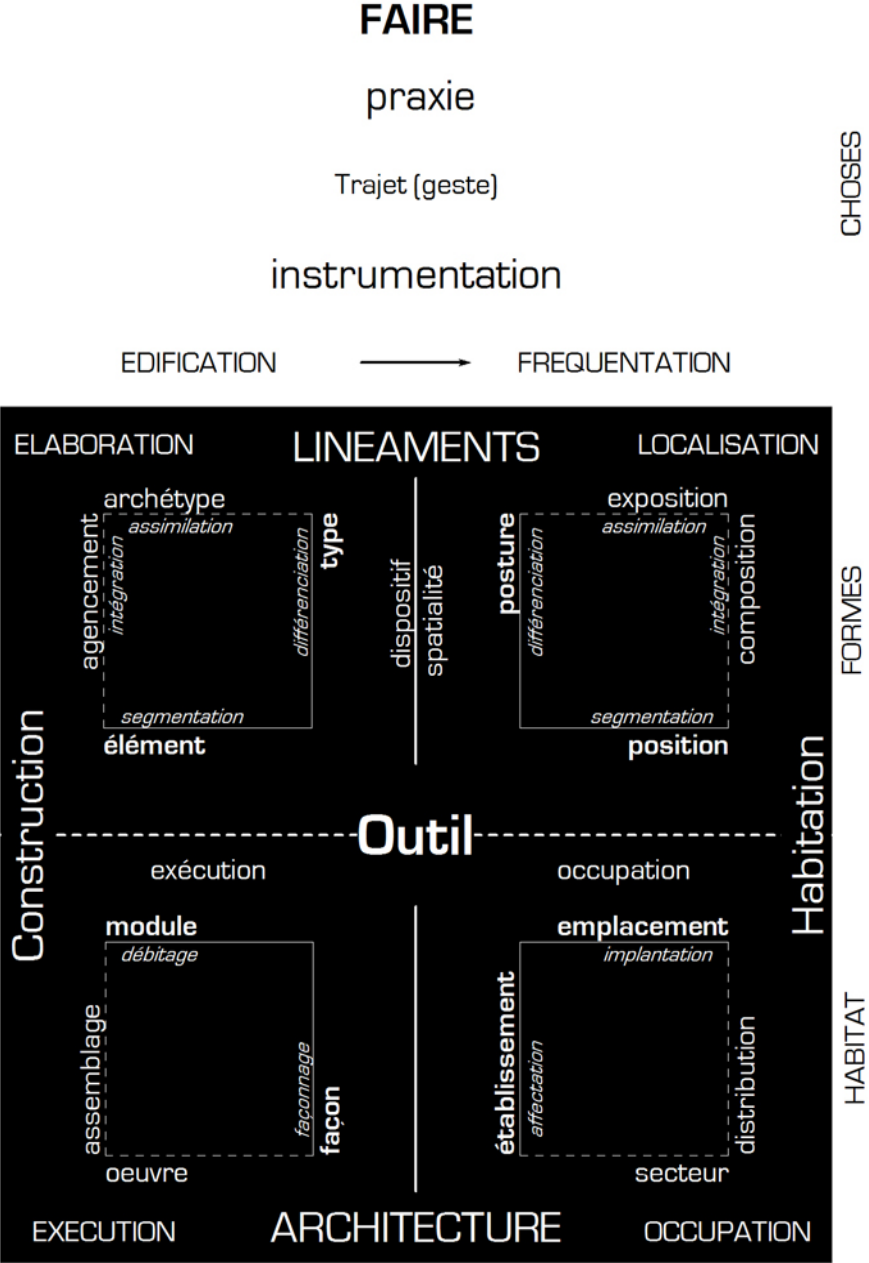


Schéma 5. La raison de l’outil, spécialisée en la production de l’habitat

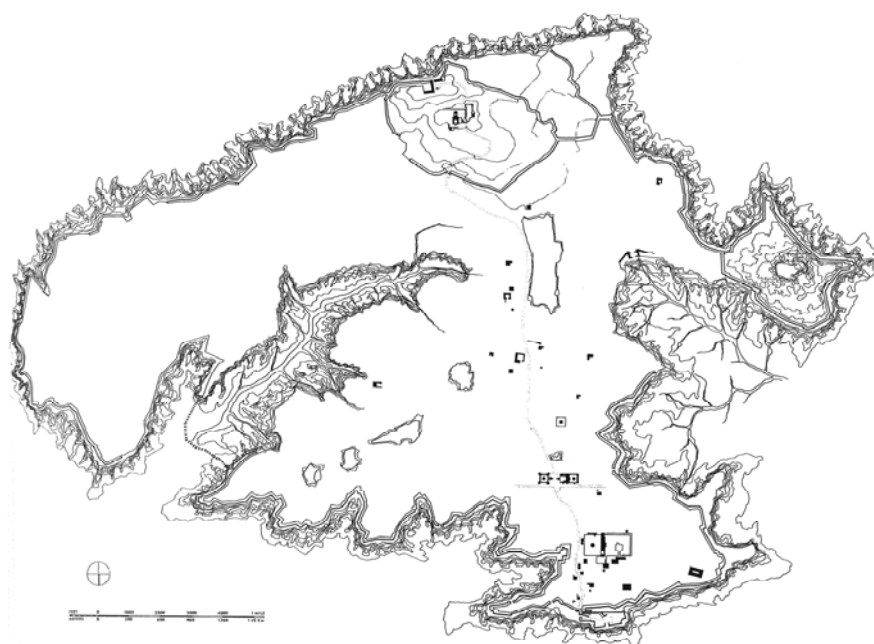


Figure 1. Le plateau de Mandu



Figure 2 Vue de l'entrée de la mosquée Jama-Masjid.



Figure 3 Vue de la cour de la mosquée Jama-Masjid

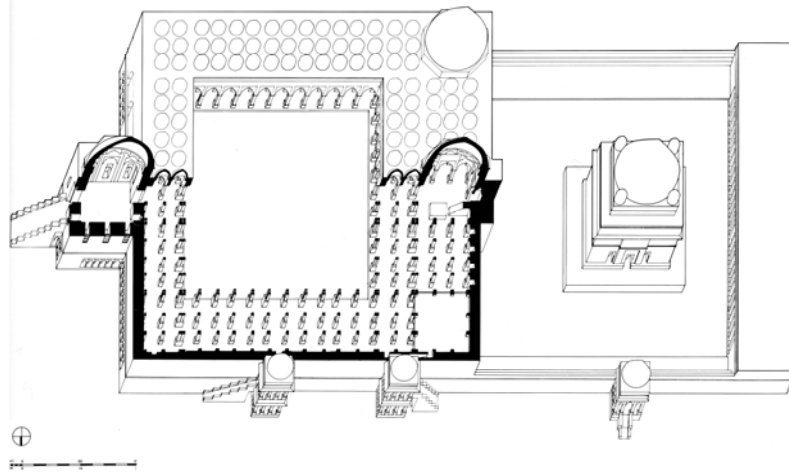


Figure 4. Axonométrie de la mosquée Jama-Masjid et du mausolée de Hoshang Sha

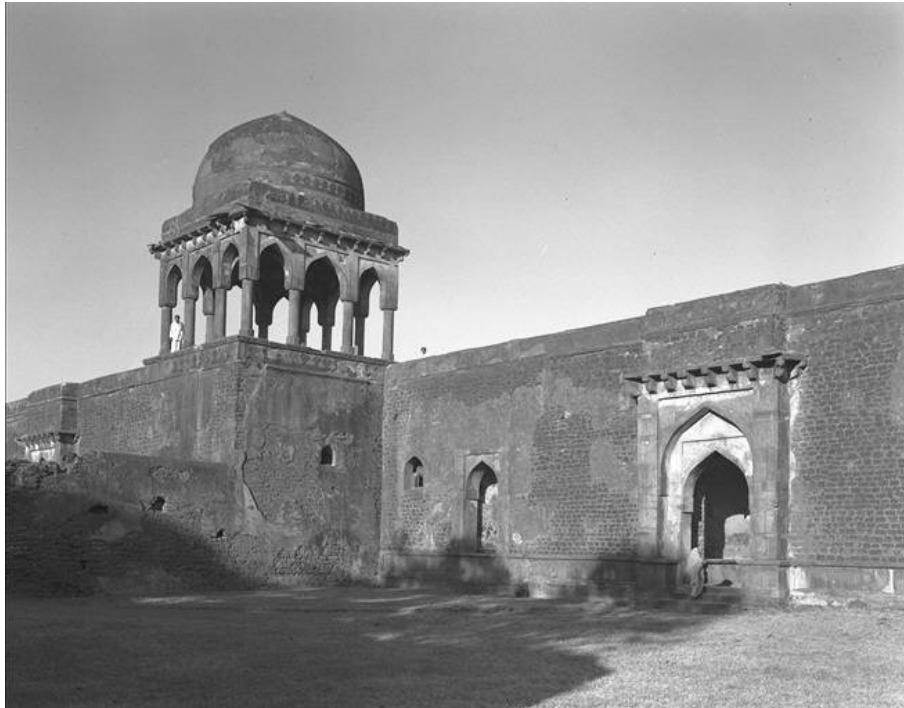


Figure 5. Chhatri



Figure 6. Chhatris dérivés

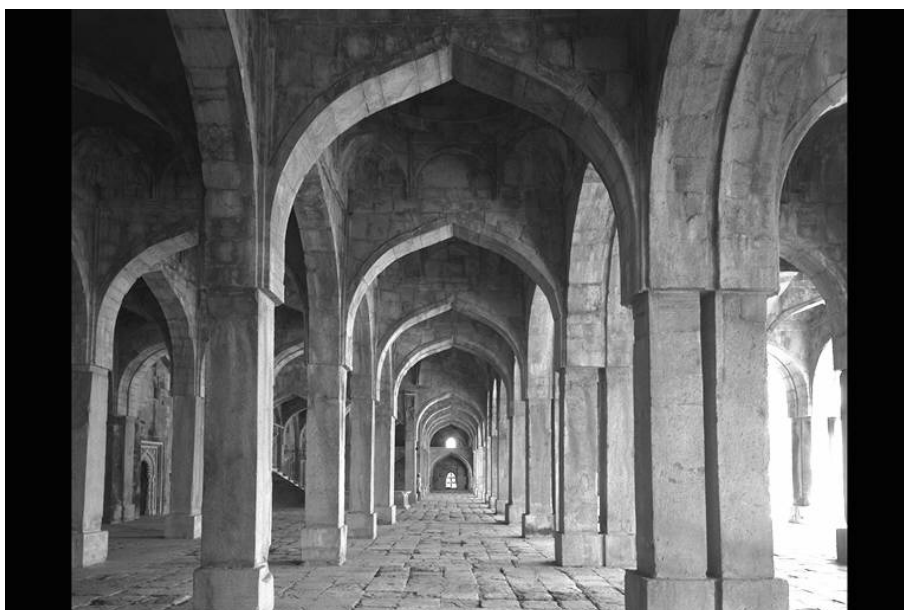


Figure 7. Vue de la salle de prière de la mosquée Jama-Masjid.

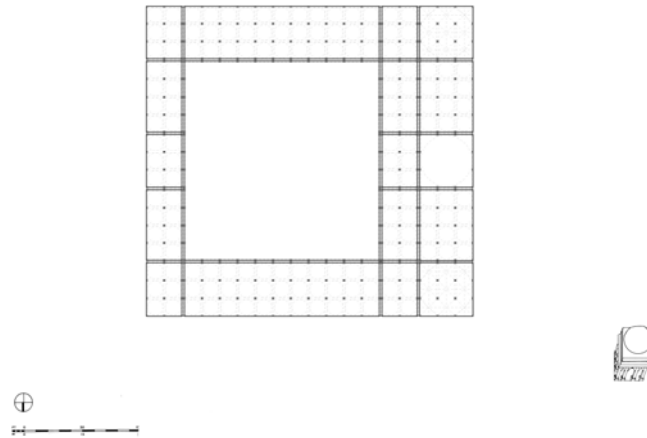


Figure 8. Délimitation des chhatris de la mosquée Jama-Masjid

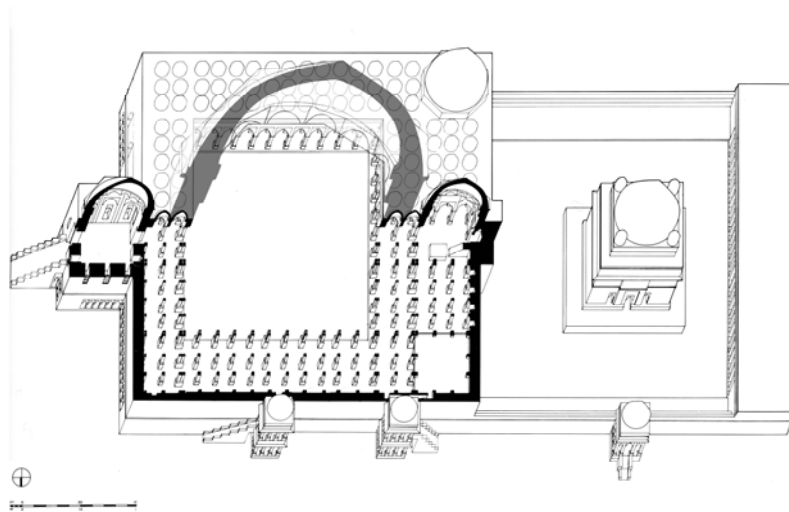


Figure 9. Le dôme effacé de la mosquée Jama-Masjid



BIBLIOGRAPHIE

GAGNEPAIN, Jean, *Du vouloir dire. Traité d'épistémologie des sciences humaines. I. Du signe, de l'outil*, Paris, Livre & Communication, 1990, coll. "Épistémologie".

GAGNEPAIN, Jean, *Du vouloir dire. Traité d'épistémologie des sciences humaines. II. De la personne, de la norme*, Paris, Livre & Communication, 1991, coll. "Épistémologie".

GAGNEPAIN, Jean, *Leçons d'introduction à la théorie de la médiation*, Louvain-la-Neuve, Peeters, 1994, coll. "Bibliothèque des cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain", n° 79.

GAGNEPAIN, Jean, *Du vouloir dire. Traité d'épistémologie des sciences humaines. III. Gérer l'homme, former l'homme, sauver l'homme*, Bruxelles, De Boeck Université, 1995.

JONGEN, René, *Quand dire c'est dire. Initiation à une linguistique glossologique et à l'anthropologie clinique*, Bruxelles, De Boeck Université, 1993, coll. "Raisonnances".

JONGEN, René, *Expliquer et ne pas expliquer le sens par le sens*, édit., *Variations sur la question langagière*, Bruxelles, Publications des Fac. St Louis, 2002, coll. "Publications des Facultés universitaires Saint-Louis. Collection générale", n° 95, pp. 61-76.

URIEN, Jean-Yves, *La trame d'une langue. Le breton*, Mouladurioù hor yezh, 1987.